LYCÉE JOLIOT-CURIE – 144 Bd de Vitré – BP 80314 – 35703 RENNES Cedex 7
N° tél : 02 99 28 81 00 – N° fax : 02 99 28 81 01 - E-mail : ce.0350029s@ac-rennes.fr
Dossier suivi par S. Lorguillous – sylvie.lorguillous@ac-rennes.fr

INSCRIPTION À L'INTERNAT CLASSES PRÉPARATOIRES (à joindre au dossier)

Nom et prénom de l'élève :…… … Classe en septembre 2023 : ……

Tranche tarifaire : …… N° badge : ……

Nom et prénom du responsable légal : ……

Adresse : ……

N° téléphone : …… Adresse mail : ……

(Veillez à écrire lisiblement votre adresse mail svp)

TARIFS CLASSES PRÉPARATOIRES

Depuis le 1er septembre 2022, les frais de pension, déterminés par la Région Bretagne sont basés sur des tranches tarifaires qui s'appuient sur le quotient familial des familles.

Les parents devront se connecter **à partir du 1er juin 2023** au portail numérique d'inscription à la tarification régionale mis en ligne sur le site de la Région Bretagne **:** https://www.bretagne.bzh/dansmonlycee. **La déclaration du quotient familial est à renouveler tous les ans.**

Ci-dessous, le forfait annuel estimatif calculé sur la base des tarifs journaliers régionaux et des jours d'ouverture de l'internat (194 jours au lycée ou 304 jours au CROUS pour 2023-2024). Le nombre de jours d'ouverture (septembre 2023 à juillet 2024) est susceptible d'être modifié selon le calendrier arrêté à la rentrée début septembre 2023. Un nouveau tarif intégrant ce calcul vous sera diffusé dans la même période.

Etudiants logés au CROUS (PT et ATS) :

Tranches	1	2	3	4	5	6
	≤ 700	≤ 900	≤ 1 100	≤ 1 500	≤ 1 700	≥ 1700
Forfait internes étudiants CROUS	INT CROUS 1	INT CROUS 2	INT CROUS 3	INT CROUS 4	INT CROUS 5	INT CROUS 6
Tarif Annuel	**2 689,50 €**	**2 948,20 €**	**3 206,90 €**	**3 501,17 €**	**3 759,87 €**	**4 018,57 €**

Etudiants logés au lycée Chateaubriand (PCSI/PSI/PTSI) :

Tranches	1	2	3	4	5	6
	≤ 700	≤ 900	≤ 1 100	≤ 1 500	≤ 1 700	≥ 1700
Forfait internes lycéens	INT SUP 1	INT SUP 2	INT SUP 3	INT SUP 4	INT SUP 5	INT SUP 6
Tarif Annuel	**2 213,54 €**	**2 425,00 €**	**2 636,46 €**	**2 883,49 €**	**3 094,95 €**	**3 306,41 €**

.

CHOIX DU MODE DE RÈGLEMENT

Il vous est proposé **deux modes de paiement (cocher le mode de règlement choisi et votre situation)**

☐ **Le règlement de la pension en fin de trimestre**

☐ **Le règlement de la pension par prélèvement automatique en 9 mensualités** se fera chaque mois à partir du 6 octobre 2023 jusqu'au 5 juin 2024.

☐ Vous avez déjà opté pour ce mode de règlement en 2022-2023 et vous souhaitez le reconduire :

☐ Vos coordonnées bancaires sont les mêmes. Aucune formalité à accomplir. Les prélèvements sont reconduits automatiquement. **Il est, malgré tout, impératif de nous adresser votre RIB cette année scolaire, le lycée Joliot Curie changeant de système comptable qui ne reprendra pas les données actuellement enregistrées dans les logiciels.**

☐ Vos coordonnées bancaires ont changé. Merci de nous remettre un nouveau RIB

☐ Vous souhaitez adopter ce mode de règlement à la prochaine année scolaire : agrafez le RIB de votre compte courant à cette fiche d'inscription à la pension. Le formulaire « mandat de prélèvement » sera remis début septembre à votre enfant en classe par le professeur principal s'il entre en seconde, ou vous sera envoyé par mail s'il intègre une autre classe. **Il sera à nous retourner sous huitaine**.